

Accord d'Entreprise Relatif à la prime salariale de fin d'année

(Prime MACRON)

Projet CFDT

Préambule

Pour faire suite aux préconisations du Président de la République, dans le cadre des « Mesures d'urgences économiques et sociales », le Gouvernement a ouvert la possibilité aux entreprises de verser une prime à leurs salariés depuis le 10 Décembre 2018 et jusqu'au 31 Mars 2019 (par accord d'entreprise)

L'Association Le Clos du Nid à la demande de l'organisation CFDT a convenu de s'engager dans ce dispositif.

Champs d'application :

L'ensemble des établissements et services de l'Association Le Clos du Nid sont concernés.

Personnels concernés :

Tous les salariés CDI et CDD à temps plein ou temps partiel ayant travaillé en 2018.

Montant de la prime

La prime sera calculée en fonction du salaire net de 2018 (perçu au Clos du Nid)
Suivant la tranche de revenu ci-dessous :

Moins de 1 000 € par mois	= 1 000 €	soit - 12 000 € par an
De 1 000 € à 1 500 € par mois	= 800 €	soit 12001 € à 18 000€ par an
De 1 500 € à 2 000 € par mois	= 600 €	soit de 18 001 € à 24 000 € par an
De 2 000 € à 2 500 € par mois	= 400 €	soit de 24001 € à 30 000 € par an
Plus de 2500 € par mois	= 200 €	> plus de 30 001 € par an

Cas Particulier :

(CDD ou CDI débuté en cours d'année)

Les salarié(e)s n'ayant pas travaillé (travail effectif) durant 12 mois auront une prime au prorata du nombre de mois qu'ils ont effectué (arrondi à l'entier supérieur)

Durée, formalité

Le présent accord d'entreprise est conclu pour une durée déterminée concernant l'année 2018,

Le prime exonérée des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu sera versée sur le salaire de Février 2019.

Formalité de dépôt et publicité

Le présent accord fera l'objet des formalités de dépôt et des publicités légales.

Un exemplaire sera déposé à la DIRECCTE de la Lozère

Un autre sera remis au greffe du Conseil du Prud'homme de Mende.

Cet accord figurera sur les tableaux d'affichages des établissements et services de l'Association, une copie sera remise aux secrétaires des C.E.

Marvejols, le

Pour l'Association Le Clos du Nid
Directeur Général

Le Délégué Syndical Central CFDT
Association le Clos du Nid

Projet CFDT